

MAIRIE
DE
SANDRANS
01400**CONSEIL MUNICIPAL n°22**
du 4 Avril 2016 à 19 heures 30Tél.04 74 24 52 20
Fax.04 74 24 52 37COMPTE-RENDU

L'an deux mille seize et le 4 Avril à 19 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard OLLAGNIER, Maire

Présents : Bernard OLLAGNIER, Eric SCHNEIDER, Christelle THOMASSON, Jean-François MORELLET, Bernard JOSSERMOZ, Daniel DELATOUR, Alexandra GHIDELLI (arrivée à 20H30), Marc MAZET (arrivé à 19H55), Magalie RENARD, Serge ROUSSET (arrivé à 19H45), Sandrine ROY, Géraldine VINTER.

Absents : Nathalie COLOMB

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal

Monsieur Jean François MORELLET est élu secrétaire de séance.

A/Approbation du compte rendu numéro 21

Le Compte rendu du conseil municipal numéro 21 est approuvé à l'unanimité des 10 voix

B/ Délibérations :**1-Approbation des Comptes administratif 2015**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Eric SCHNEIDER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Bernard OLLAGNIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

BUDGET AIRE DE LOISIRS

libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
COMPTE ADMINISTRATIF						
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés	12 159.71					
Opérations de l'exercice	12 273.51	0.00	7 761.30	14 688.00	20 034.81	14 688.00
Totaux	24 433.22	0.00	7 761.30	14 688.00	32 194.52	14 688.00
<i>Résultats de clôture</i>						
Reste à réaliser						
Totaux cumulés	24 433.22	0.00	7 761.30	14 688.00	32 194.52	14 688.00
<i>Résultats définitifs</i>	24 433.22			6926.70	17 506.52	

BUDGET ASSAINISSEMENT

libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
COMPTE ADMINISTRATIF						
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés		43 755.33		80 818.78		
Opérations de l'exercice	776 160.52	533 374.86	11 834.13	139 652.18	787 994.65	673 027.04
Totaux	776 160.52	577 130.19	11 834.13	220 470.96	787 994.65	797 601.15
<i>Résultats de clôture</i>	199 030.33					
Reste à réaliser	4 400.00					
Totaux cumulés	780 560.52	577 130.19	11 834.13	220 470.96	792 394.65	797 601.15
<i>Résultats définitifs</i>	203 430.33			208 636.83		5206.50

BUDGET COMMUNAL

libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
COMPTE ADMINISTRATIF						
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés	54 297.83			80 948.19		
Opérations de l'exercice	293 582.01	313 508.12	288 666.57	357 987.76	582 248.58	671 495.88
Totaux	347 879.84	313 508.12	288 666.57	438 935.95	636 546.41	752 444.07
<i>Résultats de clôture</i>						
Reste à réaliser	4840.00	36 000.00				
Totaux cumulés	352 719.84	349 508.12	288 666.57	438 935.95	641 386.41	788 444.07
<i>Résultats définitifs</i>	3211.72			150 269.38		147 057.66

BUDGET CCAS

libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
COMPTE ADMINISTRATIF						
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés				1397.23		
Opérations de l'exercice			1 927.06	983.33	1 927.06	983.33
Totaux			1 927.06	2 380.56	1 927.06	2 380.56
<i>Résultats de clôture</i>						
Reste à réaliser						
Totaux cumulés			1 927.06	2 380.56	1 927.06	2 380.56
<i>Résultats définitifs</i>				453.50		453.50

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 9 voix, les comptes administratifs 2015.

2-Approbation des Comptes de gestion 2015

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité des 11 voix, les comptes de gestions 2015 pour les quatre budgets, établis par Monsieur MARIOTTI, receveur qui sont conformes aux comptes administratifs.

3-Affectation des résultats

Le Conseil municipal, après avoir approuvé les comptes administratifs 2015 dressés par Monsieur Bernard OLLAGNIER, statuant sur l'affectation du résultat 2015, Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, Décide d'affecter le résultat comme suit,

- **BUDGET AIRE DE LOISIRS**
Au compte 1068 de la section d'investissement : 6 926.70 €
Report au compte 001 du BP 2016 : - 24 433.22 €

- **BUDGET ASSAINISSEMENT**
Au compte 1068 de la section investissement : 203 430.33 €
Report au compte 001 du BP 2016 : - 199 030.33 €
Report au compte 002 du BP 2016 : 5 206.50 €

- **BUDGET COMMUNE**
Au compte 1068 de la section d'investissement : 3 211.72 €
Report au compte 001 du BP 2016 : - 34 371.72 €
Report au compte 002 du BP 2016 : 147 057.66 €

4-Vote des budgets primitifs 2016

Le conseil municipal vote à l'unanimité des 11 voix le budget primitif de l'**Aire de loisirs** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

section de fonctionnement 35 000.00 €
section d'investissement 37 380.73 €

Le conseil municipal vote à 1 voix contre et 11 pour, le budget primitif de l'**Assainissement** qui s'équilibre en dépenses et recettes en **section de fonctionnement à 29 506.50 €**
Et décide d'arrêter **en section d'investissement, le montant de 293 530.33 € en dépenses et 297 966.83 € en recettes**

Le conseil municipal vote à 10 voix pour et 2 abstentions, le budget primitif **Communal** qui s'équilibre en dépenses et recettes en **section de fonctionnement à 496 581.80 €**
Et décide d'arrêter **en section d'investissement, le montant de 815 321.72 € en dépenses et 834 192.02 € en recettes**

5-Affectation de résultat 2016 du budget assainissement

Un excédent étant budgétisé sur le budget assainissement 2016, une affectation de résultat sur le budget communal est proposée, en raison d'un besoin de financement sur les dépenses d'investissement communal.

Les Conseillers Municipaux votent à 11 voix pour et 1 abstention cette affectation de résultat du budget assainissement 2016 sur le budget communal.

6-Taux d'imposition 2016

N°1259, Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016. Une hausse de 3 % environs est proposée par la commission finance.

Les Conseillers Municipaux votent à 11 voix pour et 1 voix contre, une hausse de 3.62 % des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2016.

-Taxe d'habitation : 16.10 %
-Taxe foncière (bâti) : 8.25 %
-Taxe foncières (non bâti) : 42.83 %
-CFE : 19.88 %

7-Vote des subventions

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité le montant des subventions

- ADMR : 220 €
- Cantine/garderie : 3200 €
- Comités de fêtes : 305 €
- Loisirs et rencontres : 305 €
- Sou des écoles : 530 €
- Coopératives scolaires : 1500 € (classe découverte)

8-Rénovation de l'appartement du Presbytère

Suite à la réception d'un courrier de la communauté de communes Chalaronne Centre, informant des modalités d'attribution d'un fonds de concours pour l'investissement, une inscription sur le budget 2016 de la rénovation de l'appartement du presbytère est proposée. Un montant de 100 000 Euros est arrêté pour les travaux financés comme suit :

- 50 000 Euros par le fonds de concours de la communauté de communes Chalaronne Centre.
- 50 000 Euros par la commune

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité l'inscription de la rénovation de l'appartement du presbytère au budget 2016, aux modalités ci-dessus définies.

9-Convention de mise à disposition du personnel

Suite au remplacement de Madame Fillardet par Madame Clerc, le lundi 25 Janvier à la cantine, une refacturation des heures doit être faite à la cantine. Le CDG (centre de gestion) nous demande de mettre en place une convention de mise à disposition d'un agent territorial auprès d'une autre entité. Les modalités de cette mise à disposition sont les suivantes :

- collectivité d'origine : La commune de Sandrans
- collectivité d'accueil : l'association cantine/garderie de Sandrans
- agents concernés : Madame Clerc et Madame Bidard
- période : 1 an renouvelable
- à raison de : remplacement à titre exceptionnel du personnel absent
- fonction : cantinière

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité les modalités de cette mise à disposition et autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention.

10-Indemnités de fonction d'adjoint au maire

A compter du 1 er Janvier 2016, la loi n°2015-366 du 31 mars 2015, prévoit que les maires bénéficient automatiquement, sans délibération du taux maximal de l'indice 1015, soit 31 %. Actuellement fixé à 7.5 % de l'indice 1015, une modification des indemnités d'adjoints au maire est proposée jusqu'à 8.25 %, taux maximal autorisé.

Les adjoints refusent à l'unanimité le taux maximal autorisé pour leurs indemnités et décident de garder le taux de 7.5 % fixé actuellement.

11-Recomposition du conseil communautaire Chalaronne Centre

Suite au mail de Madame Cathy Schoenstein, directrice des services à la CC Chalaronne Centre, une approbation de la recomposition du conseil communautaire Chalaronne Centre est demandée ainsi que l'autorisation de Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Les Conseillers Municipaux approuvent par 5 voix pour (dont celle de Monsieur le Président dont la voix est prépondérante), 5 voix contre et 2 abstentions, une recomposition du Conseil communautaire en application de la répartition de droit commun, sur la base de 30 sièges. Et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

12-Redevance assainissement

Une nouvelle tarification de la redevance assainissement peut être applicable au 1 septembre 2016. Le montant proposé par la commission finance est de 2 € au lieu de 2.65 € actuellement.

Les Conseillers Municipaux après délibération fixent le montant par 11 voix pour et 1 contre de la redevance assainissement à 1.90 €, applicable au 1 septembre 2016.

13-Football Club Dombes Bresse.

Courrier du Football club Dombes Bresse demandant une participation financière afin de gérer au mieux leur club.

Les Conseillers Municipaux refusent à l'unanimité la demande de subvention du Football Club Dombes Bresse

14-Tarifcation de la salle des fêtes

Suite à la demande du CLAS (comité local d'action social) pour louer la salle des fêtes une journée, une tarification journalière est à fixer. Un tarif de 100 € est proposé.

Les Conseillers Municipaux approuve à l'unanimité un tarif journalier à 100 € pour la location de la salle des fêtes.

C/ Informations et questions diverses :

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- **Les attelages de la Dombes:** Courrier de Monsieur Druguet demandant l'autorisation d'effectuer l'entretien du Chemin des Archinères. Et la réponse de Monsieur le Maire lui précisant ses droits.
- **Devis Garage GALLAND :** Devis concernant des réparations sur le camion Renault pour un montant de 1462.24 €
- **PNR Dombes :** Courrier de Monsieur Laurent WAUQUIEZ, président de région, demandant un avis sur le projet de parc naturel régional de la Dombes. Mail de Monsieur Michel RAYMOND, président de l'association pour la création du PNR de la Dombes.
- **Contrat de travail :** Renouvellement du contrat de travail de Madame Estelle CLERC qui prendra fin au 1/09/2016
- **Contrat de travail :** Renouvellement du contrat de travail de Madame Cécile CHABOT qui prendra fin le 09/04/2016, sous le statut de stagiaire.
- **Redevance forfaitaire relative à l'assainissement non collectif :** Courrier de la communauté de communes Chalaronne Centre indiquant une nouvelle tarification de la redevance forfaitaire relative à l'assainissement non collectif fixé à 24 € par an et par usager.
- **Permis de construire SCCV du Bourg :** Arrêté accordant un permis de construire pour SCCV du Bourg
- **Eglise Saint Priest :** Le DRAC Rhône-Alpes nous informe de son rapport de visite sur l'état sanitaire de l'Eglise en date du 9/02/2016.
- **Camping :** Courrier de Monsieur Michel Denis et Madame FONGY Nicole pour postuler à la gestion du camping.
- **ERDF :** Courrier d'ERDF concernant les compteurs » Linky « , qui ne sont pas d'actualité sur la commune de Sandrans.
- **Radars pédagogiques et journaux électroniques :** Offre commerciale de la société Elancité pour des radars pédagogiques et des journaux électroniques.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire clôt la séance à 23H
Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents